



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont
1 Place Jean Jaurès
BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Culture & Vie Locale
Service Vie Associative et Citoyenne
Affaire suivie par :
Nicolas GRAVET
Tél. : 03.21.77.22.81 - 06.29.16.32.50
Mail : nicolas.gravet@mairie-heninbeaumont.fr

Hénin-Beaumont, le

17 NOV. 2025

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2026.
Réf. : SB/RG/NG/2025-75

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le dossier Cerfa n° 12156*06 de demande de subvention pour l'année 2026 à retourner dûment complété et signé au service Vie Associative et Citoyenne ou au service des Sports pour le 31 décembre 2025.

Ce dossier vous permettra à la fois de préciser vos projets et votre demande de subvention pour l'année 2026 et de justifier de l'emploi de la subvention qui vous a été accordée pour l'année 2025.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet de la Ville d'Hénin-Beaumont <https://www.mairie-heninbeaumont.fr/> - rubrique Vie Associative. Vous y trouverez une notice pour vous accompagner dans votre demande de subvention (Cerfa n° 51781#04), les documents comptables que sont le compte de résultat et le compte bilan ainsi que le compte-rendu financier (Cerfa n° 15059*02). Ces documents devront être accompagnés de votre dernier rapport d'activité et des comptes approuvés de l'exercice 2025.

Dans un contexte financier contraint, il nous est indispensable de disposer d'informations suffisantes, fiables, comparables et claires. C'est pourquoi, je vous invite à compléter scrupuleusement votre dossier. Les services municipaux sont à votre disposition pour vous apporter toute l'aide technique nécessaire à la rédaction de votre demande.

Toutes les demandes de subvention feront l'objet d'une instruction identique en partenariat avec les différentes directions municipales. Les élus, en lien avec les responsables de service, établiront des propositions de subvention examinées, *in fine*, par une commission. Cette phase d'instruction précèdera la séance du Conseil municipal au cours de laquelle sera proposé le vote des subventions municipales aux associations.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

